Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260323-2026033-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-043

CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2026

Délibération n° 202603-3

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, se sont réunis en mairie, en séance publique les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël CHANDELIER, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026 par Roger Le Goff, le Maire sortant.

La séance, a commencée à 10h00, et s'est terminée à 11h15

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	LE GOFF Roger
BACCON Cindy	GARCIA Anna	LINTANF Maël
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	MERRIEN Alain
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
DESBOIS Cécile	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

SMIS Peter	à	SIMON Maxime

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de neuf adjoints, chiffre arrondi à l'entier inférieur.

Monsieur le Maire propose que la liste de Fouesnant Passionnément comporte seulement 8 adjoints.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260323-2026033-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

↳ décide la création de 8 postes d'adjoints.

Fouesnant, le 21 mars 2026

La Secrétaire de séance — Le Maire,

MAIRIE DE FOUESNANT 29170 (Finistère)

Clarisse MORVAN — Bruno MERRIEN